



Extrait du registre des délibérations  
du Conseil de la Communauté de  
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 31 MARS 2022**

\*\*\*\*\*

**N°D2022\_038**

**OBJET : APPEL A PROJETS TOURISTIQUES COMMUNAUX - ATTRIBUTION DES  
FONDS DE CONCOURS TOURISME 2022**

Date de convocation : le 25 mars 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 55  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de conseillers représentés : 8  
Nombre de conseillers votants : 50

Le trente-et-un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

**Conseillers communautaires présents :**

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Romain DEGUFFROY, Eric DELHOMMAIS, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENAU, Alain JAOUEN, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT  
Olivier BOUSSOU donne pouvoir à Séverine HEFTI-BOYER  
Christel DUCLOS donne pouvoir à Jean-Luc CADIOU  
Alain ESNAULT donne pouvoir à Stéphanie LEFIEF  
Sylvie GINER donne pouvoir à Béatrice TILLIER  
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE  
Pierre LATOURRETTE donne pouvoir à Laurent RICHARD  
Didier LAUMOND donne pouvoir à Frédéric GRILLET

**Conseillers communautaires absents excusés :**

Bénédicte BEYENS, Stéphane de COLBERT, Emmanuel DUFAY, Patrick NATHIE, Alain PATRICE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc CADIOU

\*\*\*\*\*

En décembre 2021, l'Appel à projets touristiques communaux 2022 avait été lancé sur les bases de l'appel à projets 2018-2021.

Lors de sa réunion du 17 mars 2022, le Bureau communautaire a approuvé le nouveau cadre de l'Appel à projets touristiques communaux (fonds de concours tourisme) et son application aux projets présentés au titre de l'Appel à projets 2022.

### **Enveloppe 2022**

Enveloppe base Fonds de concours tourisme (max)	100 000 €
Remis dans l'enveloppe FDC années précédentes	27 131 €
<b>Enveloppe total Fonds de concours tourisme 2022 (max)</b>	<b>127 131 €</b>

### **Analyse des projets présentés pour 2022**

Le groupe de travail « Fonds de concours tourisme » réuni le 22 mars dernier a étudié les 13 projets présentés par les communes et propose les attributions suivantes, sur application des nouveaux critères d'évaluation.

Projets	Commune	Montant projet	APPLICATION NOUVEAUX CRITERES		
			Note totale	% de l'aide max (50%)	Montant attribué
Acquisition ponton PMR pour accéder à la Clémence II, toue cabanée sur la Loire	La Chapelle-aux-Naux	9 717,00 €	100	100%	4 858,50 €
Amélioration accueil des cyclotouristes aux Moulins Lambert (appuis vélos)	Pont-de-Ruan	909,00 €	100	100%	454,50 €
Mise en lumière intérieure et extérieure de l'église Saint-Martin	Lignières-de-Touraine	20 151,86 €	65	65%	6 549,35 €
Création du Gîte de la Grange Rouge	Montbazou	80 000,00 €	115	100%	20 000,00 € (plafond)
Implantation de tables de pique-nique dans la prairie communale	Artannes	3 195,00 €	45	45%	718,88 €
Campagne de Communication touristique permanente (totems entrée ville)	Azay-le-Rideau	33 305,06 €	100	100%	16 652,53 €
Hébergement buissonnier (pour itinérants) et station réparation vélo au camping municipal de Villaines les Rochers	Villaines-les-Rochers	12 729,83 €	115	100%	6 364,92 €
Aménagements complémentaires pour améliorer l'accueil des cyclotouristes (tables avec ombrières et supports vélos)	Rigny-Ussé	6 341,45 €	115	100%	3 170,73 €
Mise en valeur des patrimoines sur les circuits de randonnée (panneau interprétation, mobilier, valorisation bâtiment)	Cheillé	8 069,63 €	75	75%	3 026,11 €
Labellisation « Tourisme et handicap » du Gîte d'étape de la Métairie (aménagement accès)	Saché	10 328,39 €	110	100%	5 164,20 €
Aménagement d'une bande cyclable sur la RD84 (lien avec Family-Park)	Monts	24 667,00 €	60	60%	7 400,10 €
Modernisation du mobilier du gîte d'étape communal (tables, chaises, armoires)	Bréhémont	10 878,63 €	100	100%	5 439,32 €
Installation sanisette à proximité aire de pique-nique M. Sourdillon (sur Indre à Vélo)	Esvres	31 800,00 €	50	50%	7 950,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>87 749,14 €</b>

Certains de ces projets pourraient bénéficier de financements dans le cadre du Programme Leader. Pour les projets qui se verraient attribuer un financement Leader, le montant du Fonds de concours attribué sera recalculé.

### **Relance restreinte de l'appel à projet 2022**

Le nouveau cadre appliqué pour l'analyse des projets 2022 laisse la possibilité aux communes de présenter jusqu'à 3 projets pour une année, dans la limite du plafond par commune (20 000 €). Lors du dépôt des dossiers, les communes n'avaient pas connaissance de cette possibilité.

Des crédits restant disponibles dans l'enveloppe, notamment grâce aux reports des années précédentes, il est proposé de laisser la possibilité aux communes qui le souhaitent de présenter 1 à 2 projets supplémentaires pour 2022.

L'Appel à projets sera relancé prochainement dans cette optique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 ;

VU la proposition du Groupe de travail « Fonds de concours tourisme » du 22 février 2022 ;

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 17 mars 2022 approuvant le nouveau cadre de l'Appel à projets touristiques communaux et son application sur les projets 2022 ;

CONSIDERANT l'évaluation effectuée sur les 13 projets présentés par les communes au titre de l'Appel à projets touristiques 2022 ;

CONSIDERANT que l'Appel à projets 2022 avait été lancé sur les bases de l'ancien règlement qui n'autorisait qu'un projet par commune et par an et que le cadre validé pour 2022 autorise jusqu'à 3 projets par commune ;

### ***Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :***

- **D'APPROUVER** l'aide aux projets touristiques communaux présentés pour 2022 pour un montant total de 87 749,14 € ;
- **D'APPROUVER** la relance de l'Appel à projets pour laisser la possibilité aux communes qui le souhaiteraient de déposer des projets supplémentaires (jusqu'à 3 par an dans la limite du plafond par commune) ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours avec les communes concernées.

Pour extrait conforme,

